

LES RISQUES TECHNOLOGIQUES

Accidents nucléaires



Saint-Denis-en-Val est situé entre deux centrales nucléaires : Saint-Laurent-des-Eaux à 30 km au sud-ouest, en direction du vent dominant, et Dampierre-en-Burly à 40 km au sud-est). Un

accident sur une de ces centrales constitue un risque majeur non naturel qu'il est important de connaître dans l'agglomération orléanaise.

Ce risque se manifeste :

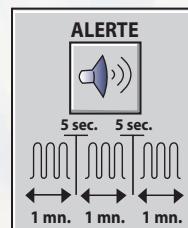
- par une contamination de l'atmosphère que nous respirons et qui se répercute sur les produits alimentaires (légumes, fruits, ...),
- par une contamination de l'eau. Ceci est particulièrement important pour Saint-Denis-en-Val qui est alimenté par les captages du Val où l'eau provient essentiellement des pertes de la Loire près de Jargeau.

Il est cependant utile de préciser que Saint-Denis-en-Val se situe au delà du périmètre des Plans Particuliers d'Intervention (PPI) de ces deux centrales, c'est à dire en dehors des zones de rejet direct d'éléments radioactifs qui pourraient survenir en cas d'accident. Si toutefois le risque survenait, il se produirait avec une cinétique différée et avec un effet de dispersion. Le Préfet serait amené à prendre des mesures de protection des population, d'interdiction de consommation de produits frais ou maraîchers, d'interdiction de consommation d'eau du robinet.

L'annonce sera communiquée par le Préfet au Maire qui déclenchera l'alerte :

- par la sirène (3 coups longs modulés de 1 minute avec intervalles de 15 secondes),
- par les informations régionales (France-Bleu-Orléans : 100,9 Mhz, télévision : France-3).

L'annonce sera accompagnée de consignes de sécurité civile délivrées par la Préfecture et diffusée par les médias locaux.



La sirène émet trois signaux modulés d'une minute séparés par un silence de 5 secondes

La sirène émet un signal continu de 30 secondes

La précaution préalable est de posséder des rouleaux d'adhésif pour obturer les ouvertures de la maison.

Note : la possession de comprimés d'iode n'est pas justifiée, la commune se trouvant en dehors du PPI. Si toutefois le Préfet prenait une telle décision sanitaire, une distribution serait faite sur un stock départemental de 700 000 comprimés.

Pendant la phase dangereuse :

- boucher toutes les entrées d'air (portes, fenêtre,...), fermer les conduits de cheminée,
- rester à l'écoute des informations locales.

Avions



Signalons enfin que la commune de Saint-Denis-en-Val se situe dans la zone de dégagement de l'aérodrome d'Orléans-Bricy. Cette servitude est indiquée dans les certificats d'urbanisme.



Mairie de Saint-Denis-en-Val

60 rue Saint-Denis
45560 SAINT-DENIS-EN-VAL
Tél. 02 38 76 70 34 - fax : 02 38 76 71 25
Courriel : saintdenisenvalurba@wanadoo.fr

EFFONDREMENTS EXCES CLIMATIQUES RISQUES TECHNOLOGIQUES



Conformément au Code de l'Environnement (art. L.125-2) instaurant l'information préventive à tout citoyen sur les risques qu'il encourt, la Mairie a établi un Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) pouvant affecter la commune.

Les deux principaux risques naturels sont l'inondation par une crue de la Loire et les effondrements de terrain. S'y ajoutent

ceux liés aux excès climatiques, que l'on retrouve pour toute commune : averse violente, tempête, froid et neige, Enfin, citons le principal risque technologique : un accident sur les centrales nucléaires.

Les risques d'inondation par la Loire ont fait l'objet d'une plaquette spécifique. Celle-ci est consacrée aux autres risques naturels et aux risques technologiques majeurs.

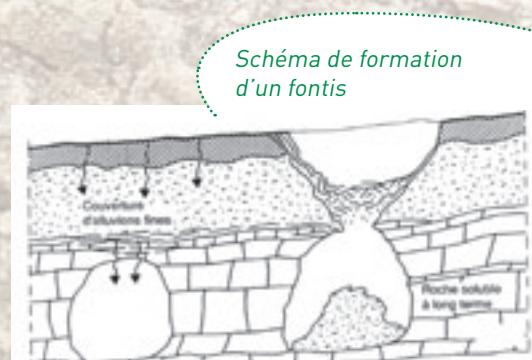
LES RISQUES D'EFFONDREMENT

Toute la région d'Orléans est exposée à un risque d'effondrement soudain du terrain ; il s'agit d'un aléa dont la manifestation est ponctuelle et paraît aléatoire. Si, à Orléans, la cause est liée à la présence d'anciennes carrières ou galeries souterraines, dans le Val, les causes sont d'origine naturelle ; ce sont les « fontis » ou « bâmes ».

Origine des fontis

La commune est bâtie sur les alluvions de la Loire dont l'épaisseur est de 4 à 16 m. Ces terrains meubles reposent sur du calcaire très fracturé, où de véritables galeries ont été creusées par les circulations d'eau souterraine, comme celles qui aboutissent à la source du Loiret au Parc floral et qui ont été explorées sur plus de 1 km. Il arrive que

la voûte calcaire s'effondre, lorsqu'elle est peu épaisse et trop fracturée, entraînant les terrains qui la surmontent. Apparaît alors en surface un cratère dont le diamètre varie de 1 à plus de 10 m. Ces trous peuvent avoir plusieurs mètres de profondeur ; le fond est parfois recouvert d'eau, lorsque la nappe d'eau souterraine est peu profonde.



{ Circulation verticale de l'eau

Un fontis à Saint-Denis-en-Val, de plus de 5 m de diamètre



Un autre fontis, de 2,7 m de diamètre, formé en 2006.



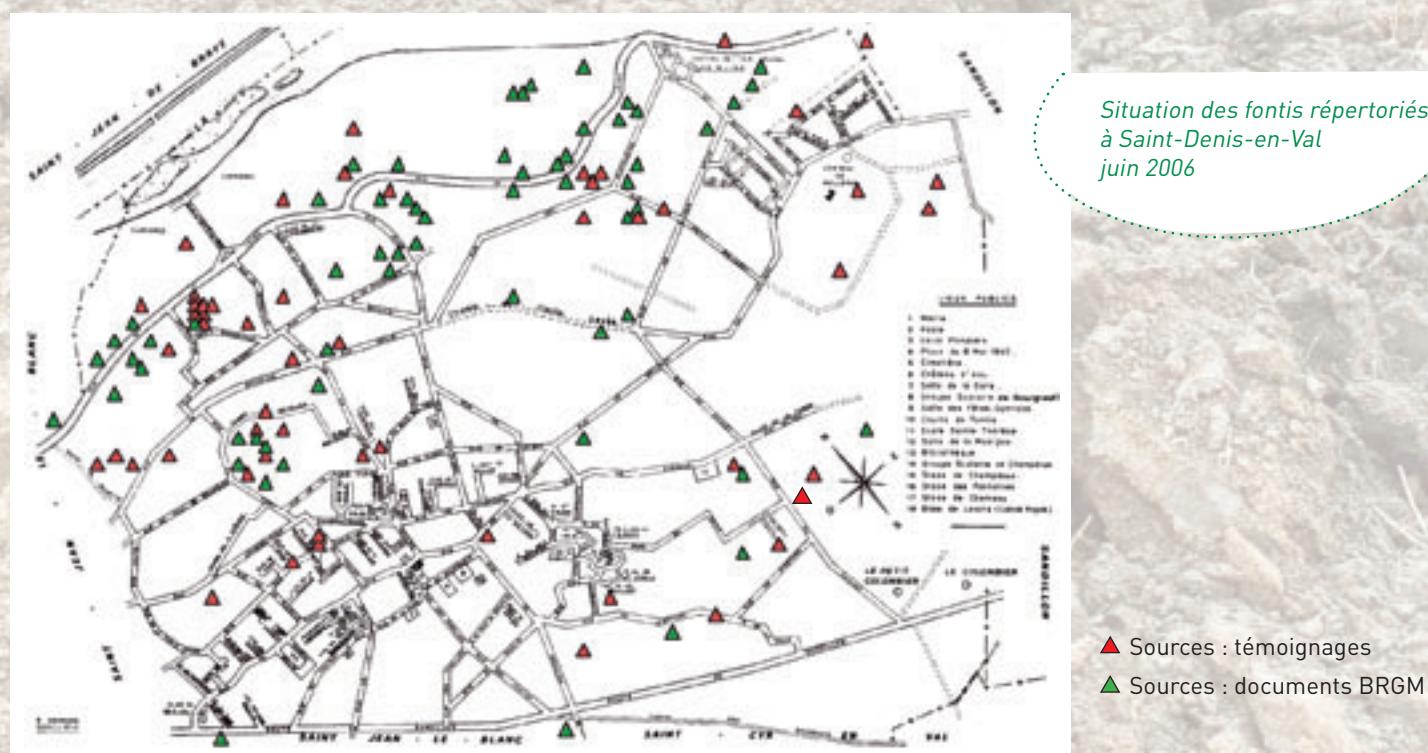
Séraphin Bruno Dennisay

Les « fontis » semblent se produire généralement à la suite de très fortes pluies ou par des fuites de réseau d'eau.

Localisation des fontis

Les effondrements se répartissent très inégalement sur la commune, avec une plus grande densité près de la Loire. La carte présentée ici a été établie d'une part grâce aux témoignages recueillis dans la commune (plus de 50

fontis formés depuis 1940), d'autre part sur la base des observations faites par le BRGM et l'université d'Orléans à partir d'indices.



Prévision des fontis

Prévoir l'endroit où un fontis peut se former revient à détecter les cavités dans le calcaire. Cette recherche nécessite des mesures géophysiques (micro-gravimétrie, méthode radar) et des sondages qui ne sont habituellement utilisés que dans des espaces dégagés, pour des constructions publiques (écoles, ...), en raison de leur coût très élevé.

Cependant, la législation impose la « connaissance du risque » pour tout acquéreur d'un terrain ou habitation, connaissance basée sur le recensement des phénomènes connus et - si cela est possible - sur une étude adaptée au terrain en question.

LES RISQUES CLIMATIQUES

Averses violentes locales



Le phénomène

Saint-Denis-en-Val subit parfois des pluies de très forte intensité (plusieurs centimètres en quelques heures). L'eau n'a pas le temps de s'infiltrer dans le sol et le réseau pluvial est insuffisant pour évacuer rapidement ces eaux, en raison de la très faible pente des terrains (quelques centimètres de dénivellation sur une distance de 1 kilomètre). Les fossés se remplissent, les réseaux busés se saturent, l'eau envahit les points bas de la commune, inonde les sous-sols, puis les rez-de-chaussée des maisons non surélevées.

L'écoulement des eaux s'effectue progressivement vers l'aval, c'est-à-dire vers Saint-Jean-le-Blanc, suivant trois axes principaux :

- Le Bras-de-Bou, au sud, quittant Saint-Denis-en-Val à la rue de la Folie,
- Le fossé juré qui traverse la commune en son centre, par les Auvernats, le Sicantin, ... Le lieu-dit « Pont-des-Planches » est évocateur.
- Au nord, le fossé juré près de la rue du Désert. Ce type de sinistre est aggravé d'une part par l'urbanisation croissante qui entraîne l'imperméabilisation des sols, d'autre part par l'absence d'entretien régulier des fossés en domaine privé et aussi par le usage inconsidéré des fossés.

Les dernières averses ayant provoqué des dégâts datent de septembre 1975 et janvier 2004.

Annonce des averses violentes

Ce phénomène ne touchant que quelques points particuliers de la commune, il n'y a pas d'annonce générale. Il appartient à chacun de suivre les prévisions de Météo-France par la radio, la télévision, les journaux, ou en consultant le site « www.meteo.fr » par Internet.

Mesures prises à l'échelle de la commune

Suite aux inondations de 1975, le règlement du P.O.S. a interdit la réalisation de sous-sols dans toute nouvelle construction. En outre, la surélévation de 0,50 à 0,75 m de toute nouvelle habitation réduit ce risque.

Mesures à prendre par le particulier

Les averses peuvent être soudaines et leur intensité n'est pas prévisible. Le particulier qui possède un sous-sol doit alors prendre des mesures préventives :

- Ne pas entreposer de biens de valeur,
- Surélever tout matériel sensible à l'eau : chaudière, tondeuse, congélateur, ...
- S'assurer du démontage rapide d'un brûleur de chaudière,
- Posséder une pompe vide-cave,
- Etc.

Tempêtes



Saint-Denis-en-Val a subi de nombreuses tempêtes, avec des vents supérieurs à 100 km/h : 1976, 1987, 1992 et surtout le 26 décembre 1999 qui restera dans toutes les mémoires.

Le risque : c'est la chute d'un arbre, une toiture arrachée, des plaques envoilées, l'éclatement de vitres, ... mettant en danger toute personne située à l'extérieur.

L'annonce : Les prévisions météorologiques sont données deux fois par jour par Météo-France. Elles sont diffusées par bulletins radio, télévision, ... ; elles sont aussi consultables sur le site de Météo-France.

En cas de tempête annoncée, Météo-France informe la Préfecture qui transmet l'alerte au Maire. En cas d'extrême gravité, la Préfecture mobilise tous les moyens utiles du plan ORSEC.



Photo Bruno Depussy

Le séquoia de la Morpoix abattu par mesure de précaution



Ecouter la radio FM 100.9 pour connaître les consignes à suivre



Photo Bruno De pussay

Les précautions à prendre dès l'annonce d'une tempête :

- se munir au préalable de lampe de poche, bougies, poste radio fonctionnant sur piles,
- rentrer tout bien susceptible d'être emporté,
- fermer les volets,
- annuler toute manifestation rassemblant du public.

Pendant la crise :

- ne pas se déplacer à l'extérieur,
- suivre les instructions données par radio (France-Bleu-Orléans : 100,9 Mhz).

Grand froid, neige



La région d'Orléans a connu des épisodes exceptionnels de froid et de chute de neige, les plus marquants datant de janvier 1985 et février 1986. Saint-Denis-en-Val est relativement épargné en comparaison de la Beauce. Néanmoins, ces excès climatiques ont été suffisants pour perturber la vie de tous les jours.

Les risques sont la chute de branches d'arbres, la rupture de câbles aériens (électricité, téléphone), l'éclatement de conduites d'eau, le blocage de la circulation automobile, les pannes de chaudière au fioul, ...



La Loire prise par les glaces janvier 1985



Saint-Denis-en-Val sous une tempête de neige

Les précautions principales sont :

- protéger par une bonne isolation les circuits d'eau exposés aux températures extérieures (près des ouvertures de la maison),
- avoir en réserve des moyens de chauffage en cas de panne d'électricité ou de difficulté d'approvisionnement en fioul.

Pendant ces conditions extrêmes

- éviter de se déplacer,
- si un déplacement est indispensable, s'informer par la radio (France-Bleu-Orléans : 100,9 Mhz ; Info-route : 107,7 Mhz) ou par téléphone (3615 « route » ou « autoroute »),
- en cas d'immobilisation sur la route, ne pas faire fonctionner le chauffage avec le moteur en marche : risque d'intoxication par le gaz carbonique (CO₂) et écouter la radio pour connaître les sites d'accueil qui seront ouverts au public ou obtenir des informations sur le passage des colonnes de secours.